



**DELIBERATION N° 06/163 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER
LES MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX DE REDEPLOIEMENT DU SERVICE
INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE DANS LES LOCAUX LIBERES
PAR LE SERVICE DOCUMENTATION DE L'HOTEL DE REGION**

SEANCE DU 28 JUILLET 2006

L'An deux mille six, et le vingt huit juillet, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DOMINICI François, GALLETTI José, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, STEFANI Michel

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme ANGELI Corinne à M. MARTINETTI Jean-Charles
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme GUERRINI Christine à Mme SCOTTO Monika
Mme NATALI Anne-Marie à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme PROSPERI Rose-Marie à Mme COLONNA Christine
Mme RICCI Annie à Mme BURESI Babette
Mme RICCI-VERSINI Etiennette à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean
Mme SUSINI Marie-Ange à M. LECCIA Jean-Pierre
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SCIARETTI Véronique

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, CHAUBON Pierre, DELHOM Marielle, FILIPPI Geneviève, GUAZZELLI Jean-Claude, MARCHIONI François-Xavier, SISCO Henri.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relative au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivité Territoriales,
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés publics,
- VU** la délibération n° 06/20 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2006 adoptant le Budget Primitif 2006,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés de travaux relatifs au redéploiement du Service Informatique et Téléphonique dans les locaux libérés par le Service Documentation de l'Hôtel de Région avec les entreprises suivantes :

N°	DESIGNATION	Entreprises	MONTANT TTC
1	CLOISONS/ FAUX-PLAFOND/ MENUISERIE INTERIEURE	Avec Option	ENTRETIEN ET COULEURS
14 603,76			
2	REVETEMENT SOLS SOUPLES/SOLS TECHNIQUE	ENTRETIEN ET COULEURS	11 668,32
3	PEINTURE	ENTRETIEN ET COULEURS	7 677,72

4	CLIMATISATION/VENTILATION DOUBLE FLUX/PLOMBERIE	CORSE CLIMATISATION	20 037,29
5	ELECTRICITE COURANT FORT/COURANT FAIBLE/DETECTION INCENDIE	EGA	40 703,04
TOTAL GENERAL TTC		64 690,13	

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 juillet 2006

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCASERRA

ANNEXE

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
CONSEIL EXECUTIF**

**REDEPLOIEMENT DU SERVICE INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

MARCHE DE TRAVAUX

**BILAN FINANCIER PREVISIONNEL
Modifié juillet 2006**

Marché de Maîtrise d'œuvre (Pierre VAUCHER)	21 530,69 euros
Travaux	94 690,13 euros
Mission Contrôle Technique	3 647,80 euros
Coordination sécurité et protection des personnes	2 726,88 euros
Divers et aléas	9 404,50 euros

TOTAL **132 000,00 euros**